

8124

20 JUL. 1993



ETABLISSEMENTS DARTY et Fils S.A.

=====

Société Anonyme au capital de 154 220 850 F

Siège Social : 129 avenue Galliéni - 93140 BONDY

R.C.S. BOBIGNY n° B 542 086 616

=====

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 3 JUIN 1993**

=====

Le 3 juin 1993, à 9 heures 45, au siège social, les membres du Conseil de Surveillance de la société se sont réunis en séance du conseil sur convocation du Président.

Sont présents :

- . Monsieur Claude DARTY
- . Monsieur Bernard DARTY
- . Monsieur Natan DARTY
- . Monsieur Bernard THIOLON
- . Monsieur Jacques LESIGNE
- . Monsieur Didier PFEIFFER

soit la totalité des membres du Conseil de Surveillance en exercice qui émargent aussitôt le registre des présentes.

Monsieur Bernard DARTY préside la séance et constate que le conseil peut valablement délibérer.

Assistent également à la réunion :

- . Monsieur David ZENOU
- . Monsieur Alain DUREUIL
- . Monsieur Robert CROIX
- . Madame Martine PALMIER

en qualité de représentants du comité d'entreprise.

- . Monsieur Philippe FRANCES
- . Monsieur Gérard BASINI
- . Monsieur Jean-Luc SELIGNAN
- . Monsieur Jean-Noël LABROUE
- . Monsieur Michel REPISO

en qualité de membres du Directoire.

PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé, sans modification, à l'unanimité.

COOPTATION DE NOUVEAUX MEMBRES

Le Président rappelle que compte tenu des modifications intervenues dans la composition du capital de la société mère, Financière Darty, certains membres du Conseil de Surveillance en exercice ont souhaité démissionner de leurs fonctions.

Le Président propose de procéder au renouvellement partiel du conseil par voie de cooptation. Il convient en conséquence de mettre en oeuvre cette procédure.

Monsieur Claude DARTY déclare alors démissionner de ses fonctions.

Le conseil, à l'unanimité, coopte Monsieur Geoffrey MULCAHY, qui accepte, comme membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Claude DARTY, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

Monsieur Natan DARTY déclare démissionner de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et, en conséquence, renoncer à son mandat de Vice-Président.

Le conseil, à l'unanimité, coopte Monsieur James KERR-MUIR, qui accepte, comme membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Natan DARTY, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci.

Monsieur Bernard DARTY déclare enfin démissionner de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et, en conséquence, renoncer à son mandat de Président.

Le conseil, à l'unanimité, coopte Monsieur Brian MUIRHEAD, qui accepte, comme membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Bernard DARTY, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci.

Les trois membres démissionnaires du Conseil de Surveillance quittent alors la salle de réunion.

Sur proposition de Monsieur Bernard THIOLON, Monsieur Didier PFEIFFER prend la présidence de la séance.

Chacun des trois nouveaux membres du Conseil de Surveillance émarge le registre des présences.

Chacun des trois nouveaux membres du Conseil de Surveillance déclare alors satisfaire aux règles légales relatives au cumul de mandats et n'être frappé d'aucune interdiction ou incapacité d'exercer les membres du Conseil de Surveillance.

NOMINATION DU PRESIDENT

Sur proposition de Monsieur Didier PFEIFFER, le conseil, à l'unanimité, nomme Monsieur Geoffrey MULCAHY, Président du Conseil de Surveillance pour toute la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Geoffrey MULCAHY déclare accepter ces fonctions et remercie les membres du conseil de la confiance qu'ils lui témoignent.

Il déclare n'être frappé d'aucune incapacité l'empêchant d'exercer ses fonctions et satisfaire aux prescriptions légales relatives au cumul de mandats de président du conseil d'administration, de membre du directoire et de directeur général unique, de Président du Conseil de Surveillance.

POUVOIRS DU PRESIDENT

Conformément à la loi et aux statuts, Monsieur Geoffrey MULCAHY disposera, en sa qualité de Président du conseil de surveillance, des pouvoirs pour représenter le Conseil de Surveillance auprès du Directoire, de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats et présider les assemblées d'actionnaires.

NOMINATION DU VICE-PRESIDENT

Sur proposition de Monsieur Geoffrey MULCAHY, Président du Conseil de Surveillance, le Conseil, à l'unanimité, nomme Monsieur James KERR-MUIR Vice-Président du Conseil de Surveillance pour toute la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

POUVOIRS DU VICE-PRESIDENT

Le Vice-Président disposera des mêmes pouvoirs que ceux du Président.

RATIFICATION DE LA COOPTATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Président rappelle aux membres du conseil que leur nomination devra être soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

APPROBATION DU PROJET DE NOTE D'INFORMATION COMMUNE

Le Président rappelle que le Directoire des Etablissements DARTY et FILS S.A. a approuvé, lors de sa réunion du 2 juin 1993, sous réserve de l'accord du Conseil de Surveillance, le projet de note d'information commune relative à l'offre publique mixte simplifiée que KINGFISHER plc envisage de déposer auprès du Conseil des Bourses de Valeurs et qui vise l'ensemble des titres Etablissements DARTY et FILS S.A. non encore détenus, directement ou indirectement, par KINGFISHER plc après le 3 juin 1993.

Le Président expose le contenu dudit projet de note d'information commune, dont un exemplaire a été remis à chaque membre du Conseil de Surveillance, et qui est annexé aux présentes.

Après discussions, le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité d'approuver les termes dudit projet de note d'information.

AVIS MOTIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Président rappelle que le Directoire des Etablissements DARTY et FILS S.A. a adopté, lors de sa réunion du 2 juin 1993, sous réserve de l'accord du Conseil de Surveillance, le texte suivant concernant l'avis motivé des Etablissements DARTY et FILS S.A. destiné à être inséré dans la note d'information commune visée ci-dessus :

"Le Directoire des Etablissements DARTY et FILS S.A., réuni le 2 juin 1993, et auquel cinq de ses membres étaient présents, a pris connaissance des modalités de l'offre publique mixte que KINGFISHER plc a décidé de proposer aux actionnaires des Etablissements DARTY et FILS S.A.

Cette offre s'insère dans le cadre du rapprochement avec KINGFISHER, déjà approuvé par le Conseil d'Administration de FINANCIERE DARTY S.A. le 17 février 1993, et qui vise à constituer un groupe franco-britannique de distribution.

Le Directoire des Etablissements DARTY et FILS S.A., après en avoir délibéré, considère que l'ensemble de ces opérations présente un intérêt économique et commercial évident.

Le Directoire considère que la parité proposée par KINGFISHER plc, soit 9 actions KINGFISHER plc de nominal 25 pence jouissance le 31 janvier 1993, plus un paiement en espèces de 209 francs par action Etablissements DARTY et FILS S.A. de nominal 10 francs est équitable compte tenu des critères d'évaluation habituellement retenus.

En conséquence, le Directoire approuve, sous réserve de l'accord du Conseil de Surveillance des Etablissements DARTY et FILS S.A., l'offre publique mixte simplifiée ci-dessus décrite".

Le Conseil de Surveillance, ayant pris connaissance de la délibération du Directoire, approuve, à l'unanimité les termes de l'avis motivé émis par le Directoire du 2 juin 1993 et décide de l'annexer à la présente délibération pour en faire partie intégrante.

CONVENTION DE GESTION DE TRESORERIE

La société KINGFISHER ELECTRICAL RETAILING LIMITED, société holding qui contrôle des filiales françaises dont la société FINANCIERE DARTY, les Etablissements DARTY et FILS et ses filiales (dites Sociétés du Groupe) exerçant leur activité dans le domaine de la distribution de l'électroménager, sont convenus de solliciter l'assistance de KINGFISHER ELECTRICAL RETAILING LIMITED pour la gestion de trésorerie.

La Société KINGFISHER ELECTRICAL RETAILING LIMITED fournira aux Sociétés du Groupe une assistance concernant notamment :

- la gestion des excédents et des besoins de trésorerie,
- l'établissement de prévisions de trésorerie,
- la gestion des relations entre les Sociétés du Groupe et les établissements de crédit,
- la mise en place et la maintenance de logiciels de gestion de trésorerie.

La société KINGFISHER ELECTRICAL RETAILING LIMITED et les Sociétés du Groupe sont convenues de rémunérer cette convention aux conditions normales de marché.

Le Président met le texte du projet de convention à la disposition des membres du Conseil qui peuvent ainsi en prendre connaissance.

Après délibération le Conseil, à l'unanimité, autorise la convention exposée et confère tout pouvoir au Directoire en vue de conclure ladite convention.k

Le Président indique que cette convention entrant dans le champ d'application de l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, il en sera fait une déclaration à Messieurs les Commissaires aux comptes.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée et, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

"Bon pour acceptation
des fonctions de Président du Conseil de Surveillance"


"Bon pour acceptation des fonctions de Vice-Président
du Conseil de Surveillance"


"Bon pour acceptation des fonctions de membre
du Conseil de Surveillance"


